

# Réaménagement de la place Marcel Bertone

COMPTE  
RENDU

27 MARS 2012

18H30

MAIRIE DU 4EME ARRONDISSEMENT  
133 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE 69004

Cette place Bertone est au cœur du quartier canut avec un habitat typique et homogène. Nous sommes sur une place vivante et animée. Il y a un an, la Mairie du 4<sup>ème</sup> a été sollicitée par des riverains pour mieux équilibrer les usages de la place, garantir la sécurité des enfants et améliorer le mobilier urbain.

Ces problématiques ont fait l'objet de réunions par le conseil de quartier en interne et avec des riverains du secteur. Jean TRUC, adjoint au maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement en charge de l'espace public du patrimoine et de la démocratie participative, a ouvert cette séance d'échanges sur le réaménagement de la place Bertone. Cette réunion fait suite à deux premiers échanges en décembre 2011 et janvier 2012 qui avaient alors permis, dans un premier temps, de définir les grandes orientations du projet et les attentes des riverains – usagers, puis dans un second temps de débattre face à plusieurs propositions d'aménagement. Cette réunion du 27 mars 2012 vise à définir le projet d'aménagement qui sera réalisé.

Cette présentation s'oriente autour de quatre grandes thématiques : les usages, le partage de l'espace, la sécurité et l'embellissement.

Trois propositions sont formulées :

## **PROPOSITION 1 :**

Cette proposition consiste à

- supprimer les espaces verts en mauvais état
- supprimer la surélévation
- maintien de la circulation et du stationnement dans la contre-allée Bertone avec mise en place d'un pavage
- déplacement du mobilier urbain (déplacement du silo à verre sur la rue du Chariot d'Or...)
- installation de mobiliers urbains (bancs...), révision de l'éclairage public, installation d'une borne-fontaine et d'un panneau patrimonial
- installation d'une aire vélos rue de Belfort, dans la continuité de l'aire motos, pour améliorer la visibilité des piétons à cette traversée piétonne
- sécurisation des traversées piétonnes et création aux intersections manquantes
- création d'une zone plus favorable aux jeux d'enfants vers la rue de Nuits
- sols en gorrh sur deux zones de la place pour les jeux d'enfants ou les jeux de boules... / sols en béton désactivé pour les traversées piétonnes
- trois arbres sont sur les traversées piétonnes et il manque des arbres sur cinq emplacements. Les questions de replantation d'arbres est en cours d'étude par le service. Devons-nous supprimer ces arbres dans les circulations piétonnes ?
- les espaces verts sont difficilement ré-implantables pour des questions d'ombrage
- les terrasses seront maintenues dans leur installation actuelle pour celles qui sont déjà installées.

*QUESTION : PEUT-ON PEUT CONTOURNER LES ARBRES EXISTANTS DANS LES TRAVERSEES PIETONNES ET NE PAS LES COUPER ?*

*QUESTION : POURQUOI DEUX MATIERES ET PAS TOUT EN GORRH ? QUESTION : POURQUOI METTRE DU BETON POUR LES TRAVERSEES EN DIAGONALE ?*

Réponse : le gorrh permet les jeux mais est difficile à nettoyer, à fréquenter en cas de pluie et il s'éparpille et se creuse. Le béton désactivé évite ces désagréments du gorrh pour les traversées piétonnes.

*QUESTION : POURQUOI CES SURFACES DE TERRASSES ANNONCEES ? EST-CE DES TERRASSES PERMANENTES ET SAISONNIERES ?*

*QUESTION : LA SUPERFICIE DES TERRASSES EST IMPORTANTE ET FERME LA PLACE.*

Réponse : la surface de terrasses sur les plans est la même que les surfaces des terrasses existantes.

*QUESTION : QUI EST MARCEL BERTONE ?*

Réponse : c'est un résistant du quartier fusillé par les allemands en 44.

*QUESTION : DOMMAGE DE NE PAS AVOIR DE VEGETATION, DE FLEURS !*

Réponse : l'ombrage actuel ne garantira pas une végétation de qualité et pérenne. De plus, la variété des végétaux serait pauvre en couleurs et esthétique (type graminée). Les MIF (micro-implantations florales) peuvent aussi être une réponse à envisager pour la valorisation de l'espace.

## **PROPOSITION 2 :**

Cette proposition est l'identique à la proposition 1 sauf que nous reconstruirons une surélévation. A savoir que si nous ne dépassons pas les 50 cm de hauteur, nous pouvons éviter la pose de barrières sur son pourtour. Cette reconstruction a un surcoût sur l'enveloppe budgétaire par rapport à la proposition 1.



*QUESTION : POURQUOI NE PAS ENTERRER LE SILO A VERRE SUR LA PLACE BERTONE ELLE-MEME ?*

Réponse : l'étude de réseaux souterrains ne permet pas la création d'un silo à verre enterré qui nécessite un emplacement d'envergure important (volume minimum du silo enterré : une fois et demi le volume d'un silo aérien)

*QUESTION : POURQUOI NE PAS ATTENDRE PLUS AFIN DE REUNIR LES IDEES ORIGINALES DES RIVERAINS ET AVOIR UN BUDGET FINANCIER PLUS IMPORTANT ?*

Réponse : nous sommes sur une enveloppe budgétaire de proximité que nous ne pouvons reporter ultérieurement. En ce qui concerne les propositions des riverains, nous sommes à l'écoute des propositions depuis une année.

*QUESTION : POURQUOI NE PAS METTRE UN SOL SOUPLE DES AIRES DE JEUX ?*

Réponse : ce type de matériau est fragile sur domaine public et ne tiendra pas à la sur-fréquentation et aux chiens. Ce type de matériau est vraiment destiné à sécuriser les jeux d'un square.

*QUESTION : LE PROBLEME DE SECURITE POUR LES ENFANTS EST CELUI DES MARCHES ET LA FONTAINE.*

*QUESTION : POURQUOI NE PAS METTRE UN RALENTISSEUR DANS LA RUE DE BELFORT ?*

Réponse : les relevés de vitesse n'ont pas permis de mettre en évidence une vitesse excessive dans la rue de Belfort. De plus cet équipement génère des nuisances sonores pour les résidents environnants.

Pour mémoire, il en résulte que 85% des véhicules roulent à moins de 30 km/h, 12% roulent entre 30 et 40 km/h et 2% entre 40 et 50 km/h. Sur la rue du Chariot d'Or, 96% des véhicules roulent à moins 30 km/h. Ces comptages nous montrent une vitesse en cohérence avec la zone 30.

*QUESTION : QUE FAISONS-NOUS DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE SI ELLE N'EST PAS PRISE DANS SA GLOBALITE ?*

Réponse : il s'agit d'une enveloppe financière de travaux de voirie pour l'année 2012 pour l'ensemble du territoire du 4<sup>ème</sup> arrondissement ; nous pourrions alors nous engager sur d'autres propositions d'aménagement

*QUESTION : CETTE PLACE EST DEJA TRES ORIGINALE TELLE QU'ELLE, LA PROPOSITION 1 LA BANALISERAIT ET LA PROPOSITION 2 NE LA METTRAIT PAS EN VALEUR ET NE LUI RENDRAIT PAS SON CHARME ACTUEL.*

### ❧ PROPOSITION 3 :

- suppression des espaces verts
- pose de barrières sur la surélévation et reprise des coffrages de cette dernière
- silo à verre enterré
- pavage de la contre-allée
- reprise des traversées piétonnes

*QUESTION : LA DEMANDE ORIGINELLE EST UNE DEMANDE DE POSE DE BANCS SUPPLEMENTAIRES, SUPPRESSION DE LA FONTAINE, NETTOYAGE DE LA PLACE, SUPPRESSION DES ESPACES VERTS. CE SERAIT DONC LA PROPOSITION 3 QUI CORRESPONDRAIT LE MIEUX A LA DEMANDE.*

*QUESTION : POURQUOI NE PAS REPRENDRE LA SCENE ACTUELLE EN L'AGRANDISSEMENT AVEC LA SUPPRESSION DES ESPACES VERTS ?*

*QUESTION : EST-CE QUE LA BARRIERE NE VA PAS DEVALORISER L'ESTHETIQUE DE LA PLACE ?*

*QUESTION : DANS LES QUESTIONS D'ABATTAGE DES ARBRES, CELUI VERS LES SILOS A VERRE RESTE GENANT ET LE PLUS IMPORTANT A SUPPRIMER.*

David Kimelfeld remercie les nombreux participants présents ce soir. Ce travail de concertation que nous menons ensemble est complexe : sur la place Mattelon nous avons formulé deux propositions mais la concertation publique nous engage à réétudier ce projet depuis une page blanche, ici sur Bertone nous avons fait l'inverse.

Ce projet n'est pas inscrit au plan de mandat et nous n'avons pas de volonté de faire un projet tout ficelé.

Concernant les terrasses, nous travaillons à terrasse constante sur l'implantation validée en 2010. Seuls les commerces dernièrement installés ou ne pouvant actuellement occuper la place peuvent demander un emplacement. La réponse sur ces créations peut se trouver dans une nouvelle emprise de terrasse ou dans un remaniement des terrasses actuelles. Aujourd'hui nous avons atteint le maximum de terrasses sur stationnement ou sur place sur l'ensemble de l'arrondissement. Même si cette activité est discutable pour des questions de nuisances nocturnes, elle permet aujourd'hui une sécurisation de l'espace public et d'éviter les trafics qu'il y avait autrefois.

Concernant le planning de réalisation, nous allons décaler le planning et envisager une réalisation plutôt en fin d'année.

Au vu des échanges non concluants lors de cette réunion, David Kimelfeld et Jean Truc proposent la mise en place d'un groupe de travail qui permettra de définir des orientations et des principes de réalisations qui seront gérables et qui pourront être entretenus dans de bonnes conditions par les services concernés. Ce groupe de travail devrait comprendre un représentant de l'association du droit des piétons, des personnes en situation de handicap.

Nous partons sur la formation d'un groupe de travail avec des personnes se désignant volontaires ce soir et devrait se réunir deux fois. Nous allons ensuite étudier la possibilité de réaliser une exposition des projets avec possibilité de recueillir les avis comme pour le projet G. Mattelon. Une réunion plénière sera enfin réalisée fin mai pour présenter le projet final.